

# ACCUEIL DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT

## D'HALLENNES-LEZ-HAUBOURDIN



DU LUNDI 08 JUILLET AU  
VENDREDI 02 AOUT 2019

La date limite d'inscription  
est le 24 mai 2019

# ORGANISATION

## 1) Déroulement de la journée

8h30 : Accueil

8h45 : Début des activités (garderie possible dès 7 h 00)

12h00 : Repas

13h30 : Accueil

13h45 : Reprise des activités (accueil possible dès 13 h 30)

17h30 : Fin de la journée (garderie possible jusque 18 h 30)

2) Le planning d'animation vous sera communiqué sur les différents lieux d'accueils.

## 3) Pique-nique

Les enfants non inscrits à la cantine devront prévoir un pique-nique pour chaque sortie.

Pour les enfants inscrits à la cantine, un panier repas leur sera préparé.

## 4) Sortie à vélos

Seuls les enfants de 11 ans et plus bénéficieront des sorties à vélos.

Pour des raisons de sécurité évidente, nous demandons que l'enfant soit équipé **d'un casque de protection et d'un antivol.**

## 5) Goûter

Le goûter est fourni par la mairie.

## 6) Camping

Semaine du 15 au 19 juillet : camping 13-17 ans

## 7) Fête du centre

Vendredi 26 juillet

## CONSIGNES D'ORDRE GÉNÉRAL

A) Il est demandé aux parents de respecter les horaires du centre pour faciliter l'accueil et les préparations de début de journée :

de 8 h 30 à 12 h 00 (garderie possible de 07 h 00 à 8 h30).

de 13 h 30 à 17 h 30 (garderie possible jusque 18 h 30).

**Si les parents n'ont pas repris leurs enfants à 17 h 40, ils seront directement mis en garderie et la garderie sera facturée par les services municipaux.**

B) Les enfants âgés de 3 à 6 ans compris seront accueillis à l'Ecole Maternelle où les lieux auront été aménagés.

Les enfants âgés de 7-11 ans à l'Ecole Primaire

Les enfants âgés de 12-17 ans au service jeunesse.

La garderie aura lieu à **la salle Polyvalente**, pour faciliter les trajets jusqu'aux écoles.

C) Il est recommandé aux parents de munir leurs enfants d'un chapeau ou d'une casquette et vêtements de rechange surtout pour les enfants âgés de 3 à 6 ans et d'une bouteille d'eau.

D) Tout port d'objet de valeur (chaîne - médaille - gourmette) sera aux risques et périls des parents. La municipalité se décharge de toute responsabilité concernant le matériel ramené par les enfants.

E) Aucun enfant ne peut sortir du centre sans être accompagné, à moins d'avoir transmis au préalable une autorisation des parents.

F) Pour toute sortie anticipée de l'enfant, les parents devront signer une décharge pour avoir l'autorisation de sortie.

G) Lors des voyages ou des sorties organisés par les animateurs, les horaires du centre pourront être modifiés.

H) Pour les activités de camping, les parents inscrivent leurs enfants en mairie et y retire le trousseau .

**Pour établir une bonne relation entre les parents et l'équipe d'animation, nous vous invitons dès que vous le souhaitez à rencontrer le directeur, ou l'animateur de votre enfant de manière à échanger et dialoguer ensemble. Numéro de téléphone : 03-20-07-91-13, une réunion d'information sera prévue le vendredi 28 Juin à 19h00 au Service Jeunesse.**

**Retrait de dossier à l'accueil de la Mairie,**  
**par mail : periscolaire@hallennes.fr**  
**ou sur le site de la Commune.**

**DU LUNDI 13 AU VENDREDI 24 MAI 2019**  
**de 8h30 à 12h00 et de 14h00 à 17h30 pour la période**  
**du 08 JUILLET au 02 AOÛT 2019.**

**Inscription obligatoire** : il est indispensable de nous donner l'intégralité des présences mensuelles pour les commandes de repas et réservations diverses.

- Votre enfant ne sera pas accepté, s'il n'a pas été inscrit au préalable aux dates indiquées. Il est important de respecter ces dates pour que l'équipe d'animation puisse planifier au mieux les activités.

- La facturation vous sera transmise par courrier courant Août 2019, toute réservation sera facturée **(pour les défauts d'inscription, de paiement et de non respect des horaires des pénalités seront appliquées).**

**Attention, les cartes de quotient familial n'étant plus éditées par la CAF, il sera nécessaire de se munir d'une attestation délivrée par la caisse, afin de pouvoir bénéficier du tarif dégressif établi en fonction de celui-ci. Les attestations de quotient familial 2017 ne seront pas acceptées.**

**ATTENTION ! Cette année, l'inscription au centre sportif (7-11ans) ne sera prise en compte qu'après avoir transmis:**  
**Un certificat de non-contre indication à la pratique sportive**  
**(de moins de 3 mois).**

## TARIFS 2019

**Tarifs de l'Accueil loisirs sans hébergement**  
**Paiement possible par C.E.S.U, pour les moins de 6 ans**

Tranche	Quotient familial	Tarif journalier hallennois sans repas et avec le gouter	Tarif journalier hallennois avec repas et le gouter	Tarif journalier non-hallennois sans repas et avec le gouter	Tarif journalier non-hallennois avec repas et le gouter
I	0 à 500	5,00 €	7,10 €	10,00 €	13,20 €
II	501 à 591	6,00 €	8,30 €	12,00 €	15,60 €
III	592 à 728	7,00 €	9,60 €	14,00 €	18,00 €
IV	729 à 865	8,00 €	10,90 €	16,00 €	20,40 €
V	866 et +	10,00 €	13,20 €	20,00 €	24,90 €

**Tarifs du camping du centre de loisirs sans hébergement**

Tranche	Quotient familial	Tarif camping hallennois	Tarif camping non hallennois
I	0 à 500	15,00 €	30,00 €
II	501 à 591	16,00 €	32,00 €
III	592 à 728	17,00 €	34,00 €
IV	729 à 865	18,00 €	36,00 €
V	866 et +	19,00 €	38,00 €

**Tarifs de la garderie (La garderie s'effectuera à la salle Polyvalente) Paiement possible par C.E.S.U.**

Tranche	Quotient familial	Tarifs hallennois	Tarifs non hallennois
I	0 à 500	1,10 €	2,20 €
II	501 à 591	1,20 €	2,40 €
III	592 à 728	1,30 €	2,60 €
IV	729 à 865	1,40 €	2,80 €
V	866 et +	1,50 €	3,00 €

**Pénalités de non paiement :**

- Cantine : 5 euros/repas
- Garderie : 5 euros /jour
- Accueil de loisirs sans hebergement : 5 euros/jour
- Accueil de loisirs avec hebergement : 10 euros/jour

**TOUS LES SERVICES SERONT FACTURES EN AOUT**

**ACCUEIL DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT  
DU 08 JUILLET AU 02 AOUT 2019**

**FICHE D'INSCRIPTION**

Numéro d'allocataire (Caisse d'Allocations Familiales) : .....

Nom de l'enfant : ..... Prénom : .....

Date de naissance : ..... Lieu : ..... Sexe : .....

Adresse : .....

Niveau scolaire de l'enfant pour l'année scolaire 2018/2019: .....

Semaines de présence (1)

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
du 08 au 12/07 présence centre					
du 08 au 12/07 présence cantine					
du 15 au 19/07 présence centre					
du 15 au 19/07 présence cantine					
du 22 au 26/07 présence centre					
du 22 au 26/07 présence cantine					
du 29/07 au 02/08 présence centre					
du 29/07 au 02/08 présence cantine					

(1) Cocher les présences de votre enfant

Camping 13-17 du 15 au 19 Juillet [oui] ou [non]

Signature des Parents:

**AUTORISATION MÉDICALE**

Je soussigné.....autorise. Le directeur de l'accueil loisirs à prendre toutes les mesures nécessaires par l'état de l'enfant en cas d'accident ou de maladie (hospitalisation...).

Fait à ..... Le.....

SIGNATURE :

**Les différentes fiches (d'inscription, sanitaire et parentale) sont à rendre impérativement lors de l'inscription.**